

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Laurent CABANAS, Georges RAVOIRE, Pascal THIERRY, Rozenn IRVOAS, Estelle FAURÉ, Laetitia LAPAIX, Simone JULIEN, Serge PINA, Laurent CHAUVEAU, André DURAND, André VALETTE, Dany DUBOIS et Florence HUC.

Pouvoirs : Hélène ZATKOWSKI a donné pouvoir à Simone JULIEN,
Karine SEYMOUR a donné pouvoir à Laurent CHAUVEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURÉ.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la modification de l'ordre du jour, avec l'ajout d'une délibération à prendre au sujet de l'appel d'offres d'électricité.

La modification de l'ordre du jour, en ce sens, est accordée à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Recrutement secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire explique que suite au départ d'un agent au sein de la commune, un appel à candidature pour un poste double à temps complet a été lancé. En effet, pour pallier ce départ, il convient de recruter une personne sur un poste d'agent d'accueil au secrétariat de mairie pour une durée de 26 heures par semaine, sur le grade d'adjoint administratif, mais aussi à l'école, pour l'encadrement de l'ALAE (BAFA souhaité) à raison de 9 heures par semaine, sur le grade d'adjoint technique.

Monsieur le Maire rajoute que 120 candidatures ont été reçues. Après une première sélection, six candidats ont été retenus pour un entretien qui s'est déroulé le samedi 31 octobre. A l'issue de ce jury de recrutement, Madame Marie SUZZONI a été retenue pour ce poste. Elle doit prendre ses fonctions le 20 novembre.

3. Délibération choix du fournisseur électrique

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'à compter du 1er janvier 2016, seuls les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kva pourront continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV).

Au-delà, pour les acheteurs publics, la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité est donc obligatoire. La commune étant concernée pour la fourniture d'énergie, il a fallu rédiger un appel d'offres à destination de nous avons fait une demande à plusieurs fournisseurs d'énergie (EDF Collectivités, GDF-SUEZ et DIRECT ENERGIE).

Seul EDF Collectivités et GDF-SUEZ ont répondu à l'appel à projet.

Monsieur le Maire informe les élus qu'après dépouillement des plis par la commission, la proposition de GDF-SUEZ, qui permettra une économie d'environ 10%, a été retenue par la commission. Le prix est fixé pour une durée de 36 mois et le contrat prend effet au 01/01/2016.

Monsieur le Maire soumet au vote l'avis de la commission. Serge PINA, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de GDF SUEZ par 12voix pour et 2 abstentions.

4. Délibération pour la dissolution du CCAS

Monsieur le Maire informe les conseillers que Madame VIEU, trésorière de la collectivité, rappelle que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) supprime dans son article 79 « l'obligation légale pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS ». Ainsi, une commune de moins de 1 500 habitants peut donc décider par délibération de dissoudre son CCAS.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'après la dissolution du CCAS, les compétences en matière d'action sociale sont :

- soit exercées directement par la commune ;
- soit transférées au GFP (Groupement de communes à Fiscalité Propre) dont la commune est membre, en totalité ou en partie,
 - * de plein droit pour les compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire,
 - * ou de manière volontaire pour les compétences ne relevant pas de l'action sociale d'intérêt communautaire (nécessité de délibérations concordantes membre / GFP).

En outre, il ajoute que le transfert de toutes les compétences liées à l'action sociale à un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) entraîne la dissolution du CCAS, même dans les communes de plus de 1 500 habitants.

Monsieur le Maire précise qu'une circulaire conjointe entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est en cours d'élaboration sur la mise en œuvre de cette mesure.

Il informe les élus que la délibération devra mentionner le devenir de la compétence, à savoir soit l'exercice direct par la commune, soit le transfert de la compétence au CIAS.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voter ou non pour la dissolution du CCAS et le devenir de la compétence.

Après discussion, le conseil municipal décide de renvoyer cette décision au prochain conseil après parution de la circulaire conjointe DGCL/ DGFIP.

5. Enclave du château de CAMPOLIAC

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que ce point a déjà été évoqué au dernier conseil municipal. Au cours de cette séance, la décision de l'assemblée était de vendre cette parcelle de 136 m² au prix du terrain agricole. Les héritiers, le géomètre et leur notaire ont expliqué à la mairie que ce n'était qu'une régularisation et que la « vente » symbolique ne se faisait qu'administrativement. Monsieur le Maire informe donc l'assemblée, qu'à l'heure actuelle, la mairie est dans l'attente des documents du notaire pour en connaître davantage.

6. Travaux sur la commune

- **Pool Routier :** Monsieur le Maire présente les chiffres du Pool Routier restants depuis 2012 en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	soldes
Retenue A.C.	34 289	34 289	60 000	128 579

Dépenses	65 315	53 848	9 962	129 155
Soldes	- 31 026	-19 559	+ 50 038	- 576

En fonctionnement, le « droit à travaux » choisi en 2011 était de 60 000 € (total qui comprend la part communale et la subvention jusqu'en 2013). La subvention donnée par le Conseil général a cessé en 2014 ce qui explique le retrait sur A.C. de 60 000 € à cette date.

INVESTISSEMENT	2012	2013	2014	soldes
Retenue A.C.	41 667	41 667	41 667	125 000
Dépenses	24 061	0	2 101	129 155
Soldes	17 606	41 667	39 566	98 839

En investissement, le « droit à travaux » choisi en 2011 était de 100 000 € (enveloppe qui comprend le FCTVA+ la subvention+ la part communale).

La moitié a été retirée sur l'AC, l'autre partie a fait l'objet d'un prêt dont la mensualité a été enlevée aussi sur l'A.C.

En 2015 : 20 000 € ont été retenus pour une consommation non connue.

En investissement Par contre, environ 25 000 € ont été consommés pour les routes et les parkings.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudra prochainement décider, pour les années à venir, des sommes à consacrer à l'investissement et à au fonctionnement pour les routes.

L'investissement en particulier pourrait permettre de lancer la rue des Pyrénées, dont le devis sera refait en fonction de la subvention pour les trottoirs, accordée par le Conseil départemental.

- **Maison « En Cabos »** : la reprise par la commune de la maison des aînés a été faite le 15 octobre. Toutefois, la desserte en électricité n'est pas encore assurée puisque la mairie ne possède pas certains renseignements nécessaires pour ouvrir un contrat auprès de notre fournisseur en électricité. La pré-reprise de la voirie a été faite en amont et devrait se finaliser en novembre.
- **Préau école** : le dossier de demande de permis de construire a été adressé au service instructeur du Sicoval et à Monsieur RADOVITCH, responsable du service architecte des bâtiments de France, par l'intermédiaire de Monsieur PINA Serge, élu de la commune que l'on remercie vivement. La recherche d'entreprise se poursuit pour que le calendrier prévu puisse être respecté, c'est-à-dire obtention du permis en janvier, désignation des entreprises en mars et commencement des travaux en juillet.

En parallèle, les dossiers de demandes de subventions sont en cours.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour le premier versement des honoraires de Monsieur L'OLLIVIER, architecte choisit pour les travaux du futur préau, pour un montant de 1 628, 40 € H.T. Le paiement des autres échéances se fera en plusieurs fois par rapport à l'avancement des travaux pour un montant total de 4 140 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Une étude de sol complémentaire a été demandée. Elle se justifie par l'évolution éventuelle du préau en classe si le besoin s'en fait sentir. Aucune tolérance n'étant acceptable sur une éventuelle évolution du terrain dans le cas d'un local fermé, l'étude de sol permet d'éviter de sous-estimer les fondations. Trois entreprises, à savoir la Société SOLINGEO, la Société GFC et la Société CIRTER ont proposé un devis.

Après examen des propositions, Monsieur le Maire suggère de retenir l'offre de la société SOLINGEO pour un montant de 1 194 € T.T.C.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

- **Radar pédagogique et plateau traversant** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été faite au Conseil départemental pour un radar pédagogique à l'entrée du village, côté route de Revel, dans le sens Revel / Toulouse, et un plateau traversant sur la RD97, en accord avec la Directrice de la clinique Mailhol, entre les deux bâtiments, pour permettre la traversée en sécurité des patients de la clinique.
Un accord par le Conseil départemental de subvention a été fait par courrier et se présente comme suit :

Commune	Opération	Montant HT retenu	Subvention
LABASTIDE BEAU-VOIR	Radar pédagogique	3 000 €	900 €
LABASTIDE BEAU-VOIR	RD 97 Création d'un plateau surélevé dans une zone 30 km/h	8 000 €	2 400 €

7. Délibération pour le repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu cette année le dimanche 20 décembre 2015. Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société Le Picotin Gourmand. Pour l'animation du repas, il est proposé de retenir la troupe de théâtre « La Comèdia Occitana Tolzana ». Le montant total de cette dépense repas et spectacle s'élève à 2 360 € T.T.C.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

8. Délibération extinction des lumières

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite au résultat du travail mené par la commission « extinction des lumières » et à la réunion publique d'information qui a eu lieu le 13 octobre 2015, l'éclairage public sera interrompu à partir du 30 novembre 2015 de 0h à 6h dans tout le village ainsi que sur la RD2, sauf au niveau du lieu-dit « Al Pas Del Merle » tous les jours de la semaine.

Une programmation des horloges astronomiques des circuits s'avère obligatoire. Monsieur le Maire informe les conseillers que BOUYGUES, étant sous-traitant du SDEHG, fera cette programmation.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité

9. Informations sur les commissions municipales

- **Enfance** : Estelle FAURÉ informe le conseil municipal qu'une réunion publique relative à l'ALAE s'est tenue le mardi 6 octobre en présence de quelques parents et que le conseil d'école a eu lieu le vendredi 6 novembre. L'activité natation est reconduite cette année pour 2 classes et les dépenses liées au transport et aux entrées à la piscine séances seront prises en charges en totalité par la Mairie.

Deux exercices d'évacuation ont été faits : en septembre pour l'école et en novembre pour l'ALAE.

Estelle FAURÉ informe les élus que le repas de Noël du groupe scolaire aura lieu le jeudi 17 décembre. Une invitation sera adressée par mail aux élus afin que ceux qui souhaitent venir s'inscrivent. L'équipe enseignante et le personnel municipal sont invités à ce repas.

Estelle FAURÉ indique que trois nouveaux élèves ont intégré le groupe scolaire : deux au retour des vacances de la Toussaint et un à partir du lundi 16 novembre. L'effectif est porté à 115 enfants.

10. Informations générales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le calendrier des permanences pour les élections régionales qui se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

Monsieur le Maire explique, d'autre part, que certains commerçants de la commune ont demandé une audience dont il ressort qu'ils ont été oubliés dans l'article relatif à la zone bleue paru dans le bulletin municipal « Del Cers à l'Auta » et qu'ils demandent une signalétique spécifique à placer à l'entrée du parking de La Poste.

Une commission va se mettre en place pour rechercher des solutions et étudier les besoins financiers pour une réalisation en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h50.